

DELIBERATIONN° 24022020-01 BIS
du CONSEIL MUNICIPAL
sur le compte administratif

du service Assainissement de PLANIOLES 2019

Date de la convocation : 17/02/2020
 Séance du 24/02/2020 à 20 h

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre des membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes:10 Contre : 0 Pour : 10

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Robert CARSAC, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Jean-Paul CHASSAING, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	29300.54
Op. de l'exercice	11095.35	15413.15
Totaux	11095.35	44713.69
Résultat de clôture	0.00	33618.34

Besoin ou excédent de financement :

Restes à réaliser :

Besoin ou excédent de financement :

Besoin ou excédent total de financement :

Investissement	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
41359.37	
81748.44	155743.48
123107.81	155743.48
0.00	32635.67

0.00	32635.67
12942.35	
12942.35	0.00
0.00	19693.32

Ensemble	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
41359.37	29300.54
92843.79	171156.63
134203.16	200457.17
0.00	66254.01

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

0.00
33618.34

au compte 1068 (Investissement),
 au compte 002 (Fonctionnement).

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Jean-Paul CHASSAING, Maire, s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Ont signé au registre des délibérations : Thomas BREHAULT, Lucette CARSAC, Robert CARSAC, François TAURAND
 Bénédicte HEISER, Michel FERRAND, Guy LACOUT, Stéphane SEBAA, Sylvain VARIER.

Excusés : Pauline MOREAU

Pour expédition conforme, le Président.




AR PREFECTURE

046-214602211-20200224-2402202001BIS-BF
 Regu le 26/02/2020